

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION

Pour l'admission au Panthéon de George Sand

présentée par Jean-Jacques LOZACH
conseiller départemental du canton de Bourgueuf

L'année 2026 est l'année de célébration du 150^{ième} anniversaire de la disparition de George Sand.

Le parcours de George Sand, son œuvre et son inlassable engagement au service de l'émancipation justifient un témoignage de reconnaissance de la part de la Nation. Il est attendu par beaucoup.

George Sand illustre magistralement les valeurs de la République, de solidarité, de liberté, de liberté de la presse, de liberté de penser, de création et d'association.

Audacieuse et visionnaire, profondément humaniste, elle incarne un modèle de progrès à une époque souvent réfractaire à ses combats en faveur de l'égalité, de la préservation des paysages et du patrimoine. Elle a mené son action et défendu les valeurs les plus nobles en refusant la violence politique et sociale.

Le jour de ses obsèques, Victor Hugo adressa ce message : « je pleure une morte et je salue une immortelle. »

Considérant que la « panthéonisation » de George Sand, demandée par les présidents des conseils départementaux concernés, notamment ceux de l'Indre et de la Creuse, constituerait un illustre et mérité hommage à la femme la plus célèbre de son époque et toucherait le cœur de chacun,

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 juillet 2026,

DEMANDE à M. le Premier ministre et à Mme la ministre de la Culture de proposer à M. le président de la République l'entrée au Panthéon de George Sand.